

Conseil Municipal du 12 octobre 2026

DELIBERATION N° 2026-05-55 : MODIFICATION DES LIMITES DE L'AGGLOMERATION ET MISE EN COHERENCE AVEC LE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

L'an deux mille vingt six, le lundi 12 octobre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de Nandy, sous la Présidence de Monsieur Grégory MASSAMBA, Maire

Date de convocation :	06 octobre 2026	Nombre de conseillers municipaux :
Date d'affichage :	06 octobre 2026	En exercice : 29
Secrétaire de séance :	Mme Sophie JACOTIN	Présents : 28
		Votants : 29
		Absent : 00
Présents : Grégory MASSAMBA, Margaret DE GROOT, Laurent VANDERHAEGHE, Sophie JACOTIN, Zahir GACEM, Isabelle JOURDAIN, Vladimir RADIVOJEVIC, Martine FERRER, Marc TUAL, Stéphanie FOURNEL, Ewelina CANTON, Alexandre DUCHEMIN, Aurélie ROBIN, Coumar PREM, Sara JOUBEIR, Morgan LOURDIN, Émilie LARGE, Abdelkrim TABBOU, Lalla Mina EL OUARGUI, Jean-Marc MAUGUIN, Laure DUBUC, Thomas LAUTRETE, Kévin GUILLAUME, Catherine CHRISTOPHE, Thierry JOUANNEAUX, Agnès BALRICK-BULIDON, Michaël ROGER, Patrick KATAKO		
<u>Absents excusés et représentés :</u> M. Jean-Marie VAYER donne pouvoir à M. Grégory MASSAMBA		
<u>Absents :</u> /		

EXPOSÉ :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-1 relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;

VU le Code de la route, notamment son article R. 110-2 définissant l'agglomération, et son article R. 411-2 relatif à la fixation de ses limites ;

VU le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur sur le territoire communal, approuvé le 15 décembre 2025 ;

CONSIDERANT le développement urbain récent de la commune, notamment l'apparition de nouvelles constructions et habitations du lotissement Mercure, le long de la RD346 Avenue Jean Jacques Fournier et la RD50 Route de Seine Port ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire, pour des raisons de sécurité publique, de modérer la vitesse des véhicules et d'adapter les règles de circulation au droit de ces nouvelles habitations en étendant le périmètre de l'agglomération ;

CONSIDERANT que cette extension de la limite d'agglomération (matérialisée par les panneaux EB10 et EB20) doit être mise en cohérence avec l'enveloppe urbaine actuelle et les zones constructibles (Zones U) définies dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;

CONSIDERANT qu'après étude technique et avis des services du Conseil Départemental, il convient de déplacer le panneau d'entrée d'agglomération situé sur la voie RD 346 Avenue Jean Jacques Fournier au droit du profil PR2 + 900 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Sur proposition du Maire,
Après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ,

APPROUVE la modification des limites de l'agglomération de la commune de Nandy sur la voie RD346 Avenue Jean Jacques Fournier telle que décrite ci-dessus ;

PREND ACTE que cette modification fera l'objet d'un arrêté municipal du Maire constatant les nouvelles limites d'agglomération ;

DEMANDE que cette nouvelle délimitation soit prise en compte et intégrée graphiquement lors de la prochaine procédure d'évolution du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires, de solliciter les avis requis (notamment auprès du gestionnaire de voirie), et de signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

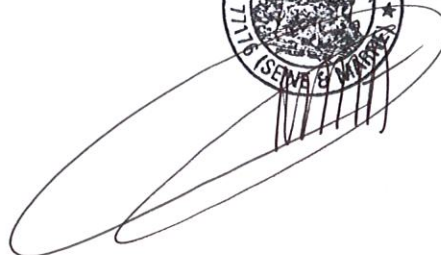
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont les membres présents signé au registre.
Pour copie conforme.

Nandy, le 12 octobre 2026

La secrétaire de séance

Le Maire

Sophie JACOTIN





Envoyé en préfecture le 19/10/2026

Reçu en préfecture le 19/10/2026

Publié le 19-10-2026

ID : 077-217703263-20261019-20260555DELIB-DE

